

COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL de LAMBRES LEZ DOUAI
du 23 avril 2014

Projet de budget primitif 2014

Conformément aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du Conseil municipal de février dernier, seule une hausse de la taxe d'habitation (+2.5%) est envisagée cette année, les autres taux restant inchangés.

Ainsi les taux seraient les suivants :

- Taxe d'Habitation	-	12.53 % (contre 12.23%)
- Foncier Bâti	-	25.95 %
- Foncier non Bâti	-	27.45 %

Par ailleurs, l'examen du compte de gestion 2013 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 802 601.34 € et un déficit d'investissement de 164 059.82 €, qui avec les résultats des exercices précédents donnent des résultats de fin d'exercice de 31 743.57€ en investissement et 1 436 831.43€ en fonctionnement. Ceux-ci sont repris dans le budget primitif. Il est donc proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture de 2013 s'élevant à 1 436 831.43€ par un virement à la section d'investissement (via le compte 1068). Par ailleurs le budget primitif montre que la section de fonctionnement dégage un excédent de 507 879€, qu'il y a lieu d'affecter à la section d'investissement.

Le projet de budget a été voté à l'unanimité.

Compte administratif et Compte de Gestion 2013

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2013 dont les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 5 552 044.39 € et les dépenses d'investissement à 1 691 782.29€.

Subventions et dotations aux associations et aux différentes sociétés

Le Conseil municipal a examiné l'ensemble des demandes de subventions sollicitées par les associations et sociétés locales, et notamment :

- MJC	261 000€
- FOOTBALL-ESL	40.000€
- LAMBRES BASKET CLUB	10.000€
- ETOILE GYMNIQUE LAMBRESIENNE	11.000€
- TENNIS CLUB LAMBRESIEN	3.000€

Pour terminer, les demandes diverses ont été examinées ainsi que les subventions exceptionnelles.

L'ensemble des subventions aux associations prévues pour 2014 s'élève à 400 000€.

ALSH d'été - Organisation de la session 2014 - Participation des familles et rémunération de l'encadrement

Le conseil municipal a donné son accord à l'unanimité pour fixer les différents tarifs comprenant tous les frais (sorties, activités, camping...) comme suit :

Semaine sans repas pour une semaine de 5 jours:

Quotient Familial	Participation des familles Lambrésiennes	Participation des familles Non Lambrésiennes	Participation CAF
0 à 369 €	3 €	7,5 €	15 €
370 à 499 €	9 €	13,5 €	9 €
500 à 600 €	15 €	18 €	4,5 €
>600€ et hors département	18 €	23 €	0

Semaine avec repas pour une semaine de 5 jours:

Quotient Familial	Participation des familles Lambrésiennes	Participation des familles non Lambrésiennes	Participation CAF
0 à 369 €	7 €	26,5 €	15 €
370 à 499 €	13 €	32,5 €	9 €
500 à 600 €	22 €	37 €	4,5 €
>600€ et hors département	31,5 €	42 €	0

Garderie :

	2014
Lambrésiens	0,80€ x 5 = 4,00€
Non-Lambrésiens	1,30€ x 5 = 6,50€

Le Conseil municipal a décidé de fixer comme suit la rémunération de l'encadrement diplômé :

Rémunération journalière	2014
Directeur	97,00€
Directeur Adjoint	72,00€
Animateur Diplômé	56,00€
Animateur Stagiaire	50,00€
Animateur non Diplômé	43,50€
Surveillant de Baignade	63,50€

Nuit de camping	17,00€
-----------------	--------

Camps d'adolescents été 2014 - Tarification

Le camp « Nature et Découverte », pour les 12-15 ans se déroulera du 07 au 20 juillet 2014 à Saint-Jean-St-Nicolas à proximité du lac de Serre-Ponçon dans le département des Hautes-Alpes.

Le coût du séjour est de 1082 € / jeune.

Il est proposé la prise en charge par la municipalité en fonction du quotient familial des familles :

Quotient familial	Participation Municipale		Participation Famille	
0 à 800 €	75 %	811,50 €	25 %	270,50 €
801 à 1200 €	70 %	757,40 €	30 %	324,60 €
+ de 1200 €	65 %	703,30 €	35 %	378,70 €

Le 2^{ème} séjour sera organisé par l'Association « Planète Aventures ». Ce séjour intitulé « Aquafun » se déroulera à **Narbonne Plage** du 1 au 13 août 2014.

Le coût du séjour est de 960 €.

Proposition de prise en charge par la municipalité selon le quotient familial :

Quotient familial	Participation Municipale		Participation Famille	
0 à 800 €	75 %	720,00 €	25 %	240,00 €
801 à 1200 €	70 %	672,00 €	30 %	288,00 €
+ de 1200 €	65 %	624,00 €	35 %	336,00 €

Journée exceptionnelle – Aqua Boulevard à Paris – Participation financière

La journée exceptionnelle aura lieu cette année à l'Aqua Boulevard à Paris.

Le prix des entrées est de 28€ et le coût de l'autocar est de 974€.

Il est proposé une participation financière des jeunes de :

10 € pour les jeunes du Comité Lambres Jeunes

15 € pour les autres lambrésiens

30 € pour les extérieurs si des places sont encore disponibles

▲ ▲ ▲ ▲ ▲

Par ailleurs, le Conseil municipal :

Approuve à l'unanimité :

- le projet Educatif Territorial tel que présenté aux élus en cette séance.

Les élus ont été informés que le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale a validé l'ensemble du Projet Educatif Territorial de notre ville.

En conséquence une nouvelle organisation du temps scolaire entrera en vigueur dans les écoles communales dès la rentrée 2014 :

- La neuvième demi-journée sera positionnée le samedi matin afin de mieux équilibrer la semaine, de respecter les rythmes des enfants, de développer le lien entre les parents et l'école et aussi de préserver le milieu associatif lambrésien.
- La qualité d'accueil des enfants lors de la pause méridienne sera améliorée pour en faire un temps d'apaisement et de ressourcement permettant aux enfants de reprendre les enseignements dans de bonnes conditions.

- Le temps d'enseignement sera réduit deux après-midi par semaine et de nouvelles activités périscolaires de qualité, d'une heure trente, seront proposées aux enfants.

Cette décision vise avant tout l'intérêt des enfants, leur épanouissement personnel et leur réussite scolaire.

Il a été décidé de constituer un comité d'experts indépendants pour évaluer régulièrement le projet et y apporter les évolutions nécessaires au bien-être de nos enfants.

Par ailleurs une réunion publique sera organisée dans les prochaines semaines pour présenter le PEDT et l'organisation retenue pour l'évolution des rythmes scolaires.

Le Conseil municipal a donné son accord sur l'organisation concernant les rythmes scolaires ainsi que sur la démarche prévue pour l'évaluation et la communication sur ce Projet Educatif Territorial.

-

Est informé :

- du lancement de l'appel d'offres pour le mobilier de l'extension du multi-accueil, pour le Relais d'Assistants Maternels, pour la ludothèque ainsi que l'espace Snoezelen.

Décide :

- de réévaluer à compter du 1^{er} mai le montant des loyers communaux de +1.08% suivant l'indice de référence des loyers et de la redevance d'occupation du domaine public de +2.5%
- d'autoriser le Maire à signer une convention qui définit les modalités d'utilisation de toute subvention d'un montant supérieur à 23.000 €. Sont donc concernés la MJC, l'Amicale du Personnel communal, l'Entente Sportive Lambrésienne et le Relais d'Assistants Maternels à travers l'association SAJE
- de fixer les participations qui seront allouées aux associations et écoles ayant participé au défilé de Sigebert comme suit :
 - forfaits groupes (associations) : 122 € (moins de 15 participants)
 - 172 € (plus de 15 participants)
 - forfaits porteurs de Sigebert : 172 €
 - participation par enfant des écoles et accompagnateurs : 5 €
- de participer à hauteur du prorata d'enfants lambrésiens sur le montant annuel des factures liés à l'utilisation du photocopieur de l'école Denis Papin, soit 149.70 pour les 33 élèves lambrésiens
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, dans le cadre de la politique départementale en faveur des « jardins familiaux- espaces partagés »

- d'octroyer une subvention d'un montant de 1000€ pour un projet de solidarité en Bolivie du 27 juillet au 27 août pour trois lambrésiens, sous réserve de la réalisation du projet

Le Conseil municipal a été informé :

- de la traditionnelle sortie des aînés qui se déroulera à Winnezele près de Dunkerque
- des prochaines manifestations patriotiques et de l'organisation des festivités de Sigebert qui se tiendront du 16 au 20 mai avec repas-spectacle, aubades, cortège carnavalesque, fête foraine et course cycliste,
- du déroulement du remarquable concert de gala de l'Harmonie municipale du 21 mars avec la participation de nombreux choristes,
- de l'organisation des manifestations du Centenaire de la Grande Guerre pour les quatre années à venir
- des bilans du séjour neige des élèves de CM2, de l'accueil de loisirs sans hébergement organisé par la MJC/Espaces Helios au cours des vacances de février,
- de la réunion du Comité Lambres Jeunes du 18 avril,
- de la journée des débutants du football du jeudi 29 mai organisée par le district Escaut
- de la liste des marchés publics conclus en 2013 par la ville,
- de la prochaine réunion sur le compostage à domicile qui aura lieu le 17 septembre à 18h30 à la salle des fêtes J.Fromont,
- de l'organisation en 2014 du concours municipal des façades fleuries,
- de la baisse significative de 8.90% des émissions de l'équivalent-CO2 depuis 2008 du bilan carbone lié aux activités municipales, démontrant ainsi l'impact positif des efforts menés par la ville pour diminuer les consommations d'énergie,
- de l'avancement du chantier de l'Éco-quartier Théodore Monod, ainsi que de la résidence Denis Cordonnier